

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

### • Plus de pouvoir d'agir pour les Conseils citoyens indépendants

2-( 4108). DEMOCRATIE LOCALE : Evolution des Conseils citoyens indépendants

La délibération du 23 mars 2015 qui créait les Conseils citoyens indépendants comprenait la mise en place d'une Commission de suivi et d'évaluation des CCI pour suivre et analyser le travail des citoyens volontaires et tirés au sort. Cette commission qui s'est réunie 9 fois entre janvier 2016 et novembre 2017 a permis de pointer les forces et les faiblesses du fonctionnement des CCI.



Parmi les forces, on peut citer l'investissement de citoyens globalement plus jeunes, une réelle parité femme-homme et la mise en place d'une gouvernance collégiale au sein des Conseils. Cependant, les difficultés rencontrées, notamment en termes d'effectifs, ont mené les CCI et la Ville de Grenoble à s'engager dans une démarche de révision de leur charte de fonctionnement. Un séminaire de

réflexion a été organisé avec les membres des CCI en décembre 2017 pour définir les évolutions nécessaires. A l'issue de ce séminaire, un comité de rédaction composé pour moitié d'élus et pour moitié de citoyens a travaillé sur une nouvelle charte à partir des orientations décidées en séminaire.

La nouvelle charte proposée réaffirme les principes essentiels des CCI mais prévoit des évolutions significatives allant dans le sens d'un plus grand pouvoir d'agir des CCI sur les politiques municipales. Elle prévoit ainsi de renforcer l'articulation des CCI avec l'organisation politique et administrative de la Ville de Grenoble : les périmètres des CCI recouperont désormais les six secteurs de la ville, leur permettant ainsi de devenir des interlocuteurs essentiels des élus de secteur et des directions de territoire.

La charte prévoit également la création d'Ateliers de projet, composés majoritairement de citoyens tirés au sort, qui auront pour mission de produire des préconisations sur une politique municipale définie, avec la possibilité d'auditionner élus, experts et services municipaux. Ils présenteront le résultat de leurs réflexions en Conseil municipal.

Pour Pascal Clouaire, adjoint à la démocratie locale : « *La nouvelle charte propose des évolutions qui vont donner encore plus de pouvoir d'agir aux citoyens, tout en respectant les principes originels : indépendance, parité et capacité d'interpellation en Conseil municipal. Ces évolutions construites avec les membres des CCI sont logiques au bout de deux années et demi d'existence. L'idée, c'est qu'élus et citoyens expérimentent ensemble de nouvelles formes de participation citoyenne. La démocratie locale ne se construit pas en un jour, elle se nourrit de l'expérience et se construit pas à pas !* »

- **La Ville de Grenoble soutient le développement des monnaies locales et adhère à l'association Le Cairn**

3-( 3809) FINANCES - Soutien de la Ville de Grenoble au profit de l'association Le Cairn



Depuis son lancement à l'automne 2017, la Ville de Grenoble soutient le développement de la monnaie locale, le Cairn. A l'occasion de ce Conseil Municipal, ce soutien est formalisé par l'adhésion de la Ville à l'association, et par l'acceptation du Cairn comme instrument de paiements pour certains services municipaux, en l'occurrence, dans

un premier temps : au Musée, dans les bibliothèques Alliance et Teisseire-Malherbe et au self Clémenceau (réservé au personnel municipal).

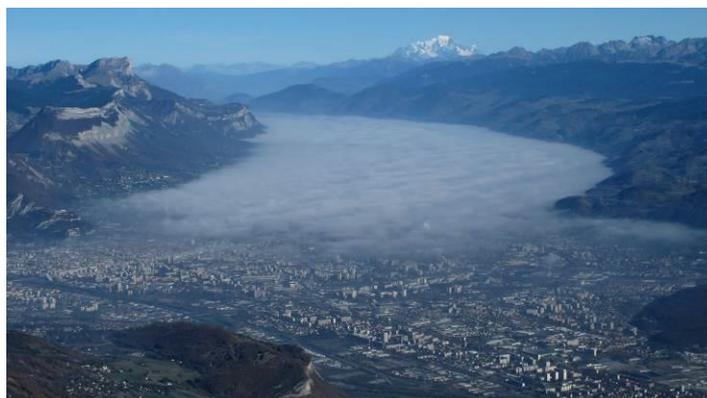
Anne-Sophie Olmos, conseillère municipale déléguée au contrôle de gestion externe, se réjouit de ce partenariat : *« Les monnaies locales visent à stimuler l'activité économique des territoires tout en soutenant des pratiques responsables. Elles sont un maillon de la transition que nous souhaitons engager. Désormais La ville devient partenaire du réseau du Cairn aux côtés de 130 professionnels déjà engagés. Ainsi, il est possible de payer en Cairn certains services publics comme le musée et certaines bibliothèques, j'espère que d'autres suivront rapidement ! »*

- **Qualité de l'air : une priorité pour la Ville de Grenoble**

4-( 4555) ENVIRONNEMENT - Feuille de route en faveur de la qualité de l'air dans la région grenobloise

Fin janvier 2018, l'Union Européenne a souhaité rencontrer les pays européens ne respectant pas la réglementation en vigueur concernant la qualité de l'air, afin de les inciter à prendre rapidement des mesures nécessaires.

Le Ministère de la transition écologique et solidaire a demandé au Préfet de l'Isère d'élaborer pour le 20 Mars 2018 une feuille de route opérationnelle et multi-partenariale afin d'enregistrer rapidement des progrès en matière d'amélioration de la qualité de l'air.



L'Etat, La Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise (SMTC), l'ARS, le Grésivaudan, le Pays Voironnais ont ainsi élaboré neuf fiches d'actions. Les principales mesures consistent à approfondir et rationaliser les 22 mesures actuelles du plan de protection de l'atmosphère (PPA) en vigueur, en particulier dans les secteurs du chauffage individuel au bois et des transports routiers, principaux contributeurs aux émissions de PM10 et NOx.

La délibération propose ainsi de prendre acte des fiches actions multi-partenariales de la feuille de route en faveur de la qualité de l'air dans la région grenobloise et engage la Ville de Grenoble dans la poursuite de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences, aux côtés des autres collectivités, des partenaires locaux et de l'Etat. Ce dernier est sollicité pour obtenir des moyens réglementaires et financiers supplémentaires pour remplir les objectifs assignés et atteindre les seuils recommandés par l'OMS.

Pour Mondane Jactat, Adjointe à la santé : *« La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé sur notre territoire. La Ville de Grenoble travaille sur ces questions au quotidien et de manière transversale : transports bien sûr, mais aussi informations aux habitants, urbanisme etc. A travers cette feuille de route, la Ville s'engage aux côtés de ses partenaires à poursuivre et renforcer son action en faveur de la qualité de l'air. »*

## • Plus de convivialité pour la place Victor Hugo

5-( 4491). AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : Information concernant les intentions portées pour le projet de rafraîchissement du square Victor Hugo

Dans le cadre du projet Cœurs de Ville Cœurs de Métropole, la Ville travaille sur les espaces périphériques au périmètre de projet, telle que la Place Victor Hugo, place historique et emblématique de Grenoble.

La Ville de Grenoble projette un programme d'interventions permettant de « rafraîchir » le cœur de cet espace : rénovation de certains revêtements et mobiliers, reprise de l'éclairage public, confortement des usages, amélioration fonctionnelle de l'espace, nouvelles plantations d'arbres et de plantes vivaces, etc.

Lucille Lheureux, Adjointe aux espaces publics, déclare : *« Il s'agit d'aménagements qualitatifs, de l'orfèvrerie fine pour plus de convivialité. La symétrie de la place, ses grandes composantes, son « esprit square » seront conservés et renforcés, en lien étroit avec l'Architecte des Bâtiment de France. Les animations régulières sur la place comme le Marché de Noël, les marchés, etc. ainsi que les terrasses seront bien entendu conservées dans le cadre du futur projet. »*



Ce travail de rafraîchissement, qui aura lieu au second semestre 2019 dans la continuité des travaux engagés sur les boulevards Rey - Agutte-Sembat - Général Lyautey, se fait en lien avec les commerçants. Le projet final sera présenté fin avril.

- **Renforcer la cohérence métropolitaine en matière d'énergie**

6-( 4540). INTERCOMMUNALITE - METROPOLE : Transfert du service public de l'énergie à la Métropole : Cession à la Métropole des deux tiers des actions de la ville de Grenoble détenues dans le capital de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) "Gaz Electricité de Grenoble", désignation des représentants de la Ville de Grenoble à la SAEML, adoption d'un pacte d'actionnaires.



Dans le cadre de la loi MAPTAM modernisation de l'action publique territoriale d'affirmation des métropoles, la Ville transfère le service public de l'énergie à la Métropole, ce qui entraîne la cession des deux tiers des actions détenues par la Ville dans le capital de la SAEML et la désignation des nouveaux représentants de la Ville de Grenoble et de la Métropole dans la SAEML.

Pour Anne-Sophie Olmos, conseillère municipale déléguée au contrôle de gestion externe :  
« Le modèle d'énergéticien public local incarné par GEG est d'une incroyable modernité, avec notamment, des investissements à hauteur de 125 millions d'euros pour couvrir les besoins des ménages grenoblois en électricité 100% renouvelable en 2022. Ce modèle séduit d'ailleurs de nouveaux territoires puisque depuis le 1er mars, en plus de la Ville d'Allevard, 10 nouvelles communes iséroises ont fait le choix de fusionner leur régime d'électricité avec GEG. L'énergie doit désormais se penser à l'échelle du bassin de vie. Le transfert de cet acteur majeur pour un pôle public de l'énergie renforce encore la cohérence métropolitaine. »

- **La future centrale BIOMAX : une nouvelle source d'énergie renouvelable sur la Presqu'île**

7-( 4198). ENVIRONNEMENT : Avis relatif à la demande d'autorisation de GRENOBLE ALPES METROPOLE d'exploiter une centrale de cogénération (production de chaleur et d'électricité) à partir de la biomasse, sur la Presqu'île de Grenoble.

La délibération n°7 invite le conseil municipal à donner un avis favorable à Grenoble Alpes Métropole pour construire et exploiter un centre de cogénération chaleur et électricité à partir du bois, qui sera installée sur la partie Sud-Ouest de la Presqu'île. Cette centrale, qui sera raccordée au réseau de chauffage urbain métropolitain permettra de répondre à l'évolution des besoins énergétiques de la métropole notamment dans le secteur Nord-



Ouest et également de replacer par du bois combustible une partie du parc de production de chaleur du réseau de chauffage urbain. La réalisation de cette centrale augmentera ainsi le taux d'énergie renouvelable utilisée par le réseau de chaleur de la Métropole de 60% à 70%.

Visuel Grenoble Alpes Métropole

Vincent Fristot, Adjoint à la transition énergétique, explique : « Cette future centrale BIOMAX produira de la chaleur, mais aussi de l'électricité non polluante grâce à un fonctionnement particulièrement innovant : récupération de l'énergie issue de la condensation des fumées, respect des nouvelles valeurs limites d'émission, etc. Avec la multiplication des centrales photovoltaïques, ce sera une nouvelle source d'énergie propre. Un bon point pour la réduction des gaz à effet de serre émis dans le bassin grenoblois ! »

- **Le futur centre sportif Jean Philippe Motte sera un bâtiment à énergie positive**

8-( 3209). ENERGIE : Renouvellement urbain de la Villeneuve - Mise en volumes du nouvel équipement sportif Arlequin, situé au 57, Avenue de la Bruyère et approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels au profit de GEG ENeR, en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le volume "toiture".

Engagée dans le Plan Air Energie Climat dont l'un des objectifs est de couvrir d'ici à 2020, 20% des consommations énergétiques du territoire Métropolitain par des énergies renouvelables produites localement, la Ville de Grenoble souhaite aider au développement local d'installations d'énergies renouvelables.

Ainsi, la Ville de Grenoble prévoit, dans le cadre de la construction du nouveau centre sportif Jean-Philippe Motte situé à la Bruyère, l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque d'une surface de 600 m<sup>2</sup> (soit une puissance de près de 100 kWc). Cette centrale devrait permettre la production annuelle d'environ 105 MWh d'électricité renouvelable qui seront réinjectés sur le réseau local de distribution d'électricité.



Maryvonne Boileau, Conseillère municipale déléguée à la Politique de la ville, déclare : « La production de cette centrale permettra ainsi de couvrir largement les 70 MWh de consommations d'électricité annuelles prévues pour le fonctionnement de ce nouveau centre sportif, situé au cœur de la Villeneuve. Ce projet s'intègre pleinement dans le projet de renouvellement urbain du quartier dans le cadre de l'ANRU.

*Dès que possible, la Ville de Grenoble encourage l'installation de centrales d'énergies photovoltaïques, que ce soit via GEG ou à l'initiative d'association, comme Solaire d'ici dont l'objectif est de développer la production d'énergie solaire au niveau local. Elle a ainsi mis à disposition les toitures des écoles Clémenceau, Malherbe, Menon et Racine pour l'implantation de capteurs photovoltaïques. »*

- **A480 : 4,5 millions d'euros pour mettre les habitants et écoliers du secteur Catane à l'abri des nuisances**

9-(4588). URBANISME AMENAGEMENT : Aménagement de l'A480 - Diffuseur Catane - Convention de réalisation et financement

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'A480, la Ville de Grenoble avait observé un empiètement significatif sur le jardin Vallier, avec la suppression d'espaces végétalisés, et un rapprochement de l'école Joseph Vallier et du gymnase. Une des réserves émises par la Ville en juillet 2017 sur le dossier concernait ainsi l'insertion urbaine et environnementale du diffuseur Catane.



Depuis, la Ville a engagé un travail partenarial avec la société AREA afin de garantir l'amélioration de l'insertion environnementale et urbaine du diffuseur de Catane, au regard de l'enjeu de réduction de la distance séparant l'A480 des habitations et des équipements. Ce travail permet d'aboutir aujourd'hui à un accord entre la Ville et AREA, formalisée par une convention dans laquelle AREA s'engage à verser une participation de 4

500 000€TTC à la Ville de Grenoble pour réaliser une insertion urbaine de qualité. Cette enveloppe permettra notamment le réaménagement du square Vallier (clôtures végétalisées isolantes, essences d'arbres permettant une meilleure absorption de la pollution, revêtement de sols absorbants, nouveaux cheminements, etc.) et des travaux dans les équipements publics proches (isolation acoustique et thermique, travail sur la qualité de l'air, etc.) afin de compenser les nuisances qui pourraient être générées par le rapprochement de l'emprise autoroutière.

Vincent Fristot, Adjoint à l'urbanisme, déclare : *« La Ville avait émis six réserves sur ce dossier de l'A480, qu'elle avait jugé insuffisamment abouti. Grâce au travail partenarial mené avec la société autoroutière, des avancées ont été réalisées. On peut s'en réjouir pour les usagers de la zone concernée : habitants, élèves et leurs parents, usagers du square, etc. Il nous faut néanmoins rester vigilants pour nous assurer que la totalité des réserves soient prochainement levées. Mais cette convention montre que, avec de la volonté, des améliorations peuvent encore être apportées au projet. »*

- **Chantiers participatifs : une réappropriation de l'espace public par les habitants**

54-(1725). ACTION SOCIALE : Convention d'accueil de collaborateurs occasionnels bénévoles dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers participatifs et solidaires.

La Ville de Grenoble a mis en place un travail pour développer les chantiers participatifs. Ces chantiers participatifs rassemblent des agents de la Ville, des bénévoles et des habitants autour d'un projet sur l'espace public, permettant de développer ainsi une vision commune de ces espaces.

Pour Antoine Back, conseiller municipal délégué à la gestion urbaine et sociale de proximité : *« Les chantiers participatifs sont une nouvelle étape vers une ville plus inclusive, où chaque habitant.e puisse non seulement participer à la conception de l'espace public mais également à sa réalisation concrète. Le pouvoir d'agir des citoyen.ne.s pour le bien-vivre ensemble, dans un cadre de vie agréable et partagé, c'est l'affirmation du droit à la ville pour toutes et tous. »»*

La délibération propose d'approuver les termes de la convention cadre à intervenir entre la Ville et les collaborateurs occasionnels bénévoles dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers participatifs et solidaires.

